

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 30 juin 2009, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte à 19 h 45.

---

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

**2009-06-315 ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION POUR FINS MUNICIPALES D'UNE PARTIE DU LOT 3 247 188 DE LA COMPAGNIE CALLOWAY REAL ESTATE INVESTMENT TRUST INC.**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield était en pourparlers avec la compagnie Calloway Real Estate Investment Trust inc. concernant l'acquisition d'une partie de sa propriété constituée du lot 3 247 188 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie d'environ 7 978 mètres carrés ;

ATTENDU QUE la municipalité voulait acquérir cette partie de la propriété pour améliorer les accès routiers et en créer de nouveaux pour le pôle commercial du boulevard Mgr-Langlois, et ce, afin d'intégrer cette nouvelle section au réseau routier municipal existant ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus à la municipalité par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), en matière d'expropriation ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'expropriation* (L.R.Q., chapitre E-24) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt municipal et la bonne foi de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield acquière de gré à gré ou par voie d'expropriation aux fins municipales l'immeuble désigné comme étant une partie du lot 3 247 188 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, décrite au plan préparé par le Service de l'ingénierie, en date de mars 2009, d'une superficie d'environ 7 978 mètres carrés, propriété de la compagnie Calloway Real Estate Investment Trust inc., et ce, sans préjudice aux droits de la municipalité ;

QUE la firme d'avocats Dunton Rainville sencl soit mandatée comme procureur, que M. Michel Caza, arpenteur-géomètre de la firme Caza Lemieux inc., soit mandaté

pour réaliser les travaux d'arpentage nécessaires et que M. Charles de Broin, évaluateur agréé de la firme Trudel, Gagnon, Dubois et associés inc., soit désigné pour agir comme expert.

ADOPTÉ

**A-2009-06-015 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LA RUE DES BÉTONNIÈRES**

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des travaux d'asphaltage, de bordure et d'éclairage sur la rue des Bétonnières ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**A-2009-06-016 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 181 AFIN D'EMPRUNTER UNE SOMME ADDITIONNELLE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURE ET D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERSES RUES**

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 181 afin d'emprunter une somme additionnelle pour la réalisation des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues.

**2009-06-316 ENTENTE POUR L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry doivent procéder, avant la fin de l'année 2009, par appel d'offres pour l'adjudication d'un contrat de services professionnels relatif à l'évaluation foncière des immeubles situés sur leur territoire respectif ;

ATTENDU QU'il y a peu de fournisseurs dans le domaine d'évaluation foncière ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des deux parties qu'un appel d'offres conjoint soit publié relativement à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour l'évaluation foncière des immeubles de leur territoire ;

VU l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et l'article 14.3 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) relatifs à la préparation et la publication dudit appel d'offres ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, l'entente à intervenir avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauharnois-Salaberry dans le cadre de la préparation et de la publication de l'appel d'offres pour l'adjudication d'un contrat de services professionnels relatif à l'évaluation foncière des immeubles situés sur leur territoire respectif.

ADOPTÉ

Le point 3.5 de l'ordre du jour intitulé « Nomination au poste de magasinier au Service de l'environnement et des travaux publics » est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

**2009-06-317 OCTROI DE CONTRAT POUR LA CONFECTION DE LA LISTE ÉLECTORALE POUR L'ÉLECTION DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2009**

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier relative à l'octroi d'un contrat pour la confection de la liste électorale de la municipalité pour l'élection du 1<sup>er</sup> novembre 2009 ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde un contrat à l'entreprise GFI Solution d'affaires inc. pour la confection de la liste électorale de la municipalité pour l'élection du 1<sup>er</sup> novembre 2009, pour un montant de 17 553 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

**2009-06-318 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 12, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 30 juin 2009.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier